



RÉSEAU STRUCTURANT DE TRANSPORT EN COMMUN

EN ROUTE VERS LA MODERNITÉ



RAPPORT D'ACHALANDAGE ET ÉTUDE D'IMPACT SUR LES DÉPLACEMENTS

Huis clos technique – 2 décembre 2019

www.reseaustructurant.info



- Rapport d'achalandage (Réseau de transport de la Capitale)
- Étude d'impact sur les déplacements (Service de transport et de la mobilité intelligente, Ville de Québec)
- Particularités des études
- Prochaines étapes

1 Rapport d'achalandage





Mandat du Réseau de transport de la Capitale (RTC)

- Effectuer des simulations prédictives d'achalandage du futur réseau structurant de transport en commun.

Objectifs de l'étude

- Actualiser les projections sur l'achalandage en transport en commun réalisées par le bureau d'étude sur le tramway et le SRB, à la lumière des données de l'Enquête Origine-Destination 2017.
- Prévoir la capacité du réseau à répondre à la demande.
- Évaluer l'effet du projet de réseau structurant sur l'achalandage, après la première année de mise en service (an 1) et quinze ans plus tard (an 15).



Territoire desservi par le RTC

- Québec
- Saint-Augustin-de-Desmaures
- L'Ancienne-Lorette



Période	Définition
Pointe du matin	6 h à 8 h 59
Hors pointe	9 h à 14 h 59
Pointe de soir	15 h à 17 h 59
Soirée-nuit	18 h à 5 h 59
Journée	6 h à 5 h 59

* Une attention particulière est portée à la période de pointe du matin.

2

Étude d'impact sur les déplacements



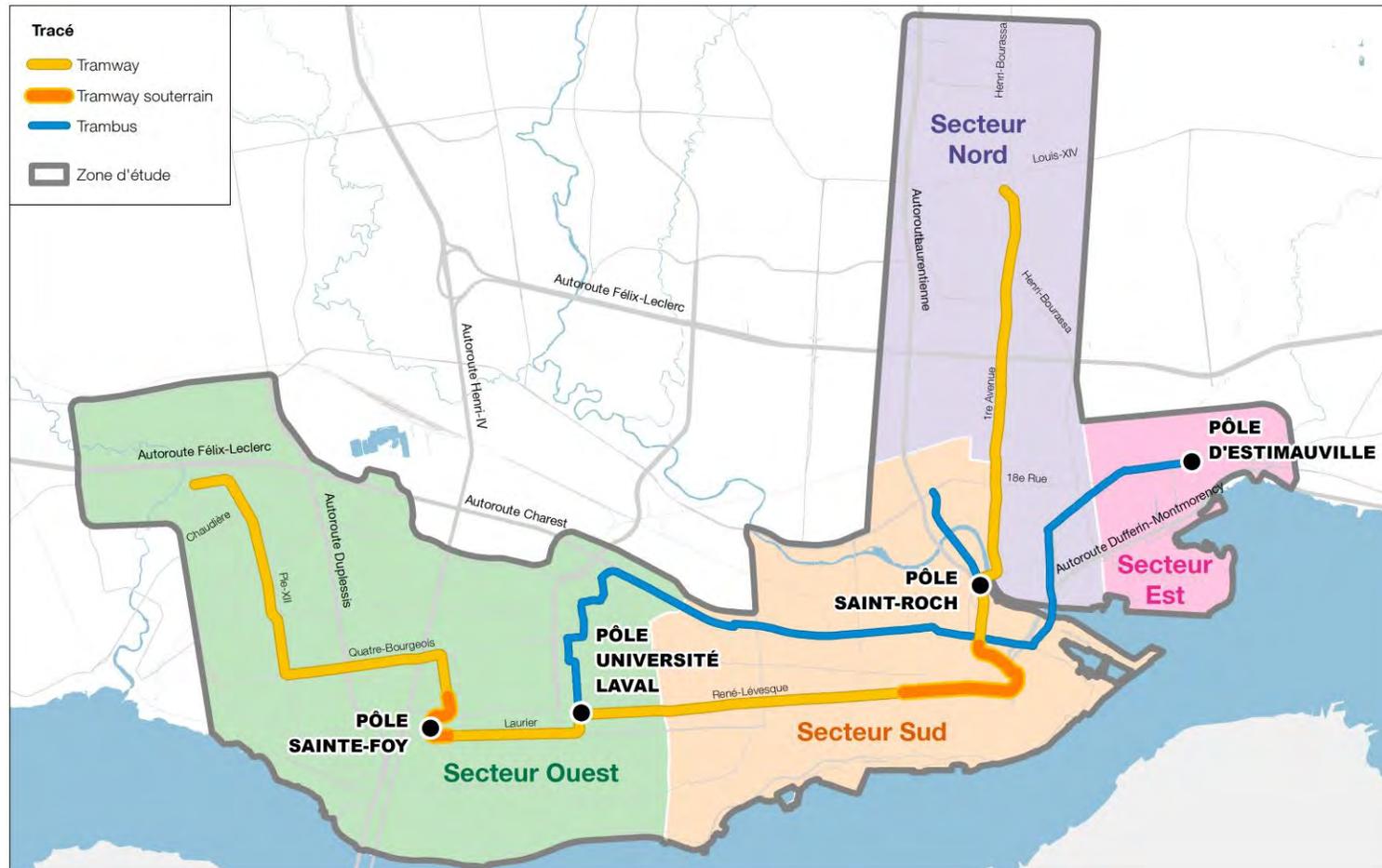
Mandat du Service de transport et de la mobilité intelligente

- Évaluer les impacts de l'implantation du projet de réseau structurant, précisément ceux liés au tramway et trambus, sur les déplacements par mode, la circulation (incluant l'accessibilité aux quartiers) et le stationnement dans la rue.



Objectifs de l'étude

- Déterminer les impacts après la première année de mise en service (an 1) et quinze ans plus tard (an 15).
- Établir des projections comparatives entre :
 - la situation actuelle (2017);
 - la situation sans projet de réseau structurant (an 1 et an 15);
 - la situation avec le projet de réseau structurant (an 1 et an 15) sans mesures d'atténuation.
- Identifier des mesures d'atténuation.
- Évaluer la performance du réseau routier avec l'implantation du projet de réseau structurant et les mesures d'atténuation.



- **Zone desservie par le réseau structurant**
 - 2 km de part et d'autre du tracé du tramway et du trambus.
- **Achalandage quotidien (24 h)**



3

Prochaines étapes



- En dépit de la mise en place de mesures d'atténuation, un nombre limité de secteurs de la ville seront confrontés à des impacts résiduels.
- Ces impacts influencent le processus de conception préliminaire du Bureau de projet.
- L'objectif est d'améliorer la situation où cela est possible.



RÉSEAU STRUCTURANT DE TRANSPORT EN COMMUN

EN ROUTE VERS LA MODERNITÉ



www.reseaustructurant.info